



OFFRE D'EMPLOI

Février 2025



LE CENTRE HOSPITALIER DE LANNEMEZAN

RECRUTE

UN(E) INFIRMIER(E) (H/F)

POSTE PERMANENT

PÔLE GERIATRIQUE –

USLD – UHR Centre L'Oustau

TEMPS PLEIN en 12h

Adresser votre candidature avec un CV, la copie des diplômes et une lettre de motivation à :

Madame la Directrice des soins
Centre Hospitalier de Lannemezan

644, route de Toulouse

65300 LANNEMEZAN

☎ 05.62.99.54.30 ou 54.31

secretariat.direction.des.soins@ch-lannemezan.fr

Mission générale du poste :

I – IDENTIFICATION DU POSTE :

Titre de la fonction : Infirmier Pôle personnes âgées

Etablissement : Hôpitaux de Lannemezan

Service/Secteur/Bureau : USLD CENTRE L'OUSTAU

Adresse : 65300 Lannemezan

Téléphone : 05-62-99-54-54

Rattachement hiérarchique :**Directeur de l'Établissement :** Mme GAYRARD Yasmina**Fonction du supérieur hiérarchique :** Cadre Supérieur de Santé- Cadre de Santé**Liaisons fonctionnelles :**

POSTE / SERVICE	MOTIF
INTERNES AU SERVICE : Médecins Cadre supérieur Cadre Aides-Soignants /Animatrice ASH/Lingère Assistante Sociale Tutelles Stagiaires	Prescriptions et suivi médical des résidents (rôle prescrit) Organisation du service (Planning/projet...) Collaboration (rôle propre) Suivi de l'entretien du service Gestion des résidents et liaison avec les familles Gestion des biens des résidents Encadrement
INTERNES AU CENTRE HOSPITALIER : Services de soins Services techniques Services logistiques	Organisation des hospitalisations, des consultations et suivi des résidents. Suivi de l'entretien du matériel et du mobilier Commandes diverses ou supervision des commandes
EXTERNES : Familles et proches des résidents	Accueil- Accompagnement- Information et soutien aux familles et proches

II – CONTENU DU POSTE :**MISSION GENERALE :**

Conformément au décret du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la fonction d'infirmier, il a pour mission générale d'analyser, d'organiser, de réaliser des soins infirmiers évalués, de contribuer au recueil de données cliniques et épidémiologiques en participant à des actions :

- De prévention
- De dépistage
- De formation
- D'éducation à la santé.

Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers sont soumis aux règles professionnelles et notamment au secret professionnel. Ils exercent leur activité relationnelle avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif.

Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité relationnelle avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et techniques. Ils ont pour objet le respect des droits de la personne, le souci de l'éducation à la santé dans leurs dimensions physiologiques, psychologiques, économiques sociales et culturelles afin de :

- Protéger, maintenir, restaurer, promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions physiques et psychiques.

- Concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;
- Participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes
- Contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis sur l'initiative du ou des médecins prescripteurs.
- Participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage.

Relèvent du rôle propre de l'infirmier les soins liés aux fonctions d'entretien et continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans ce cadre, l'infirmier a compétence pour prendre des initiatives et accomplir des soins qu'il juge utile conformément à l'article 5 du décret. Il identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins et met en œuvre des actions appropriées qu'il évalue. Il est chargé de la conception, de l'utilisation et de la gestion du dossier de soins infirmiers.

L'infirmier peut sous sa responsabilité assurer les soins relevant de son rôle propre en collaboration avec des aides-soignants qu'il encadre dans les limites de leur qualification reconnues. L'utilisation de protocoles infirmiers est possible.

Cette collaboration peut s'inscrire dans le cadre des protocoles de soins infirmiers mentionnés dans l'article 3 du décret.

LISTE DES ACTIVITES

1. FONCTION SOINS

- Effectue l'ensemble des soins du rôle propre et du rôle prescrit décrit dans le décret de compétences du 29 juillet 2004 en favorisant l'autonomie de la personne soignée.
- Respecte la dignité et l'intimité des résidents.
- Respecte le secret médical et les règles de déontologie de la profession.
- Privilégie l'accueil des résidents et de leurs familles dans le service en présentant le projet de service, le règlement intérieur, en donnant des informations sur la mission et l'organisation du service.
- Recueille des informations auprès des résidents, de leurs familles, de leurs proches pour construire le projet de soins et de vie individualisé du résident
- Pose des objectifs de soins et de prise en charge pour maintenir l'autonomie, accompagner les proches, prévenir la douleur etc....
- Propose des actions adaptées en équipe et en évalue les résultats
- Elabore par écrit sa démarche dans le dossier de soins infirmiers individualisé.
- Met à jour pendant les transmissions la planification murale des soins
- Assure les transmissions écrites et orales à ses collègues et permet la continuité des prises en charge.
- Dépiste et évalue les risques de maltraitance
- Assure les visites médicales et leurs mises à jour.
- Assure des entretiens infirmiers de soutien auprès des familles s'il est nécessaire et les retranscrit sur le dossier du résident.
- Évalue le comportement des résidents et participe à la surveillance clinique, aux méthodes diagnostic (Bilan d'autonomie, grilles d'évaluation gériatrique standardisées).
- Surveille les prises médicamenteuses et les effets des traitements prescrits.
- Intervient dans les situations de crise et d'urgence.
- Accompagne les résidents, les familles ou les proches dans la fin de vie.
- Applique les protocoles validés par les médecins du service.

- Soulage la douleur en appliquant les protocoles validés par le CLUD
- Travaille avec le résidant, son entourage et les différents intervenants la qualité de vie des résidants.

2. FONCTION GESTION

- Assure les mouvements des résidants sur informatique.
- Réalise des tâches administratives liées à la réalisation des soins.
- Gère les commandes des produits nécessaires aux soins.
- Gère les stocks en médicaments et en assure les commandes en cas de nécessité auprès de la pharmacie centrale.
- Réceptionne les commandes, les vérifie et les range.
- Assure le rangement et la vérification du matériel d'urgence.
- Assure la responsabilité de l'utilisation adaptée des matériels mis à sa disposition et de leur maintien en état de fonctionnement.
- Signale aux cadres tous les problèmes de dysfonctionnement qui peuvent nuire à la qualité de la vie et soins.
- Assure l'encadrement de l'unité en l'absence des cadres.

3. FORMATION ET ENCADREMENT

- Accueille les stagiaires.
- Assure l'encadrement et enseigne les soins infirmiers spécifiques pratiqués dans le service, en fonction des projets pédagogiques et des objectifs de stage.
- Participe au contrôle de connaissances et des mises en situations professionnelles sur délégation des cadres.
- Réactualise ses connaissances en participant à des actions de formations collectives et individuelles.
- Participe à la recherche en soins infirmiers afin de promouvoir la qualité des soins dans le service.
- Développe ses qualités personnelles, d'initiatives, d'innovation et de changement.

III- NIVEAU DE RESPONSABILITE ET D'AUTONOMIE

L'infirmier est responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet de vie et de soins réfléchi en équipe pluridisciplinaire.

IV- EXIGENCES

DU POSTE

- Roulement en 12 heures
- Repos hebdomadaire en fonction du roulement
- Possibilité de travail à temps partiel

RELATIONNELLES

- Aptitudes à la communication verbale et non verbale
- Aptitudes à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Aptitudes d'adaptation aux changements
- Aptitudes à gérer des situations psychologiquement éprouvantes : décès, accompagnement de fin de vie
- Être capable de se faire aider si nécessaire : participation au groupe de parole...

GENERALES

- Être capable d'entendre et de percevoir les demandes et les besoins des résidents.
- Être capable de répondre à ces demandes et ces besoins en dispensant un projet de soins et de vie adapté et personnalisé.
- Être capable d'assurer des soins infirmiers préventifs, curatifs, éducatifs à la personne âgée.
- Être capable d'analyser une situation.
- Être capable de contrôler ses réactions affectives.
- Être capable d'assumer des responsabilités et de prendre des décisions dans le cadre de ses compétences définies dans le décret.
- Être capable de supporter des situations psychologiquement éprouvantes
- De collaborer avec d'autres intervenants
- Être capable de prendre des initiatives et d'appliquer les protocoles en cours de validité dans le service
- Être capable de faire preuve de franchise et de loyauté
- Être capable de s'investir dans un travail de recherche
- Être capable de se remettre en cause et de s'auto évaluer pour faire progresser les pratiques
- Être capable de s'informer : faire preuve de curiosité intellectuelle dans les domaines qui font à ce jour la spécificité du service.

V-PROFIL REQUIS

Connaissances

- Connaissance des règles civiques et déontologiques
- Connaissance des pathologies liées à la vieillesse
- Connaissance des pathologies de type psychiatrique et des conduites à tenir en cas de crise d'agitation et/ou d'agressivité
- Connaissance des chartes de la personne âgée dépendante et institution, du malade Alzheimer et de la charte du mourant
- Connaissance des protocoles qualité
- Connaissance des droits du Patient
- Connaissance des soins palliatifs et d'accompagnement de fin de vie
- Connaissance des protocoles douleur et du CLUD
- Connaissance des protocoles d'hygiène sous l'égide de l'EOH et de la commission des risques et vigilances
- Connaissance des outils d'évaluation de l'autonomie et de la dépendance retenue par l'équipe médicale dans l'unité
- Connaissance du projet de service, du règlement intérieur et de la connaissance du fonctionnement de l'unité.
- Connaissance des protocoles d'évacuation des locaux en cas d'incendie.
- Connaissance des gestes d'urgence.
- Connaissances minimales de l'outil informatique

Compétences professionnelles :

- Maîtrise du comportement.
- Capacité à organiser son travail.
- Capacité à gérer les stocks.
- Capacité à prendre des décisions dans le domaine de sa compétence.

Qualités relationnelles :

- Posséder un esprit d'analyse.
- Posséder un esprit d'équipe.
- Avoir le sens du respect d'autrui.
- Être tolérant, patient.
- Être volontaire pour exercer ses fonctions dans ce type d'unité.
- Être capable de gérer ses émotions, savoir prendre du recul face aux situations psychologiquement éprouvantes.
- Savoir se remettre en cause dans ses pratiques professionnelles.
- Être discret.
- Être disponible.
- Posséder des capacités de gestion et d'organisation.
- Avoir le sens des économies.

VI- NIVEAUX REQUIS

Formation initiale :

- Diplômes : posséder un diplôme d'état infirmier

Exigences particulières :

- Connaissance des besoins de la personne âgée dépendante et/ou démente.
- Connaissance des pathologies spécifiques de la personne âgée.
- Connaissances générales sur les soins palliatifs et l'accompagnement de fin de vie.

Evolution de carrière : préparation au concours cadre ou autre spécialité possible.